

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 113 - novembre 2015

Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

92 % DES ENTREPRISES procédant à l'évaluation des risques professionnels jugent la démarche utile

Qui croit encore que l'évaluation des risques représente seulement une contrainte administrative de plus ? En tout cas, pas les entreprises qui s'y sont essayées ! Selon l'enquête européenne Essener-2, visant à examiner la façon dont les risques liés à la sécurité et la santé sont gérés sur les lieux de travail européens, pas moins de 92,4 % des entreprises françaises qui procèdent régulièrement à une évaluation des risques professionnels affirment que *"cette démarche est utile à la gestion de la santé et de la sécurité"*.

Encore trop d'entreprises rétives à l'évaluation régulière des risques

Ce résultat incitera-t-il les entreprises dubitatives ou récalcitrantes à s'acquiescer de cette obligation ? Il faut le souhaiter, car la proportion d'entreprises françaises ne procédant pas à cette évaluation régulièrement est, en revanche, beaucoup plus élevée que chez nos partenaires européens. Comme le relève le magazine spécialisé en ligne Actuel-HSE, *"seuls 56 % des entreprises françaises interrogées par l'Osha répondent 'oui' lorsqu'on leur demande si elles évaluent régulièrement les risques inhérents à leur activité. Les voisins de la France obtiennent, à titre de comparaison, des taux plus proches des 90 % : 95 % pour l'Italie, 92 % pour le Royaume-Uni et 90 % pour l'Espagne."*

Comment combler ce retard ? Certainement pas en renforçant encore les obligations légales qui incombent aux entreprises

françaises. En effet, la législation de notre pays fait déjà obligation aux entreprises de réaliser un document unique d'évaluation des risques et de procéder chaque année à sa mise à jour sous peine de sanctions.

Réduire les risques pour augmenter la productivité

L'enquête Essener-2 laisse plutôt penser que la solution consiste à mieux convaincre les entreprises françaises que l'évaluation et la prévention des risques est utile, non seulement à la gestion de la santé et de la sécurité mais aussi à l'amélioration de leur performance globale. Une opinion beaucoup plus répandue chez nos partenaires européens. Dans l'ensemble de l'Union européenne, quelque 64,8 % des entreprises désignent *"la volonté de maintenir ou augmenter leur productivité"* comme l'une des *"raisons majeures de traiter les questions de santé et de sécurité"*. Ce n'est le cas que de 41,6 % des entreprises françaises, 29,7 % d'entre elles estimant même que *"ce n'est pas une raison"*. Là réside donc le vrai levier de progrès ! Pour diffuser les pratiques de prévention des risques, il ne faut pas faire peur mais donner envie ! C'est ce à quoi nous nous attachons en démontrant à nos clients que l'évaluation des risques représente non une contrainte mais une opportunité.

Pour aller plus loin : L'enquête Essener-2 est consultable en ligne sur : <https://osha.europa.eu/fr>

Lu pour vous

Le CNAM et Malakoff Médéric créent une chaire "Entreprises et santé"

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et le groupe d'assurance Malakoff Médéric ont inauguré, le 14 octobre dernier, une chaire partenariale "Entreprises et santé". Dirigée par le professeur William Dab, cette chaire est destinée à tous les acteurs de la santé au travail : dirigeants de TPE/PME, DRH, managers, collaborateurs, partenaires sociaux et cabinets conseils. "L'objectif de cette chaire est de créer des liens de confiance et une intelligence collective afin que la santé devienne un atout stratégique pour le monde du travail", a annoncé William Dab lors de l'inauguration. Parmi les actions envisagées, figurent déjà des projets de recherche appliquée visant à évaluer l'efficacité et le retour sur investissement (ROI) des actions de prévention. Les deux partenaires, sont en effet convaincus de la nécessité de développer la prévention des risques. Comme l'explique Guillaume Sarkozy, délégué général de Malakoff Médéric, "l'ensemble du système de santé français est construit autour d'une approche curative, qui fonctionne bien. Mais il est temps de passer vers un modèle où l'on intègre davantage la prévention".

Pour aller plus loin : www.cnam.fr

► LA CITATION DU MOIS

Les employeurs sont plus attentifs par rapport aux problèmes de santé qui se posent à leurs salariés. Ils demandent plus d'informations, participent aux colloques que les services interprofessionnels de santé proposent, ils sont plus à l'écoute par rapport à cette question. C'est vrai que c'est de plus en plus compliqué pour eux. Pour une même activité, ils ont moins d'heures travaillées, moins de salariés. Les restrictions d'aptitudes posent des problèmes d'organisation des activités et des problèmes financiers. Les enjeux ne sont pas les mêmes pour une grande entreprise et pour une TPE de quatre personnes. Avant, quand un salarié présentait une insuffisance, il était remplacé, maintenant ce n'est plus le cas. Ce sont les collègues qui pallient l'insuffisance du salarié. Le médecin du travail doit avoir à l'esprit ces différents enjeux avant de prendre une décision. //

Françoise Griscelli, médecin du travail, Les Echos Business (<http://business.lesechos.fr>), 07/10/15.

INCIVILITÉS AU TRAVAIL

un risque professionnel souvent sous-estimé

Un colloque et une enquête soulignent que les incivilités au travail représentent un véritable risque professionnel que les entreprises doivent évaluer et prévenir pour préserver la santé de leur salariés et maintenir leur performance.

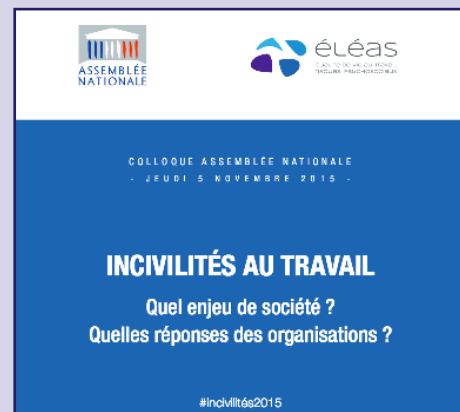
"La multiplication des incivilités au travail constitue une préoccupation croissante des entreprises, des administrations et des collectivités, tous secteurs confondus", ont souligné Xavier Alas Luquetas, président-fondateur du cabinet de conseil en management Eléas et Jean-Frédéric Poisson, député des Yvelines, lors du colloque qu'ils ont consacré à ce phénomène, en partenariat avec l'Association nationale des DRH (ANDRH) (1).

42 % des salariés exposés aux incivilités

Selon l'enquête réalisée à cette occasion, 42% des salariés se sentent exposés aux incivilités et 46 % estiment qu'elles sont en augmentation ces dernières années. Mais de quoi parle-t-on ? À la différence d'autres formes de violence, les incivilités ne sont pas spectaculaires mais peuvent quand même plomber gravement l'ambiance de travail. Chacun en a déjà fait l'amère expérience. "Au bureau, les espaces communs laissés en désordre constituent la forme d'incivilité la plus répandue. Les salariés se plaignent ensuite du bruit que leur collègues peuvent faire et qui les empêche de travailler, des 'bonjour' et 'au revoir' pas toujours prononcés, des prises de paroles incessantes sans considération des autres, ou encore des retardataires aux réunions qui ne prennent pas la peine de s'excuser.", résume Samuel Chalom dans Les Échos Business.

Collègues et clients, usagers : tous responsables !

Qui est responsable ? Un peu tout le monde. Les salariés sondés désignent à 54 % les clients et usagers et à 48 % leurs propres collègues. Pour 55 % d'entre eux, "les comportements incivils sont liés à l'âge". Un sondé sur deux estime que "les salariés de 16 à 34 ans sont les plus incivils". D'autres facteurs sont également avancés. Les salariés mettent ainsi en accusation les open space, 58 % d'entre eux constatant un plus grand nombre d'incivilités, et les téléphones portables. "Plus d'un salarié sur deux (53 %) trouve insupportable qu'un collègue réponde à un appel téléphonique pendant une réunion. Cette proportion est d'autant plus forte chez les plus de 55 ans (65 %) qui sont également 76 % à trouver insupportable qu'un collègue écrive des SMS en entretien face à face".



Des publics plus exposés

Certains métiers sont bien sûr plus exposés. "Sans surprise le contact avec des publics extérieurs est ici un facteur important. Sont ainsi surexposées les personnes travaillant à un guichet ou à l'accueil (77 %), dans un commerce (66 %) ou dans les services non marchands, comme l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration (50 %)." Autre observation, plus surprenante : "Les salariés travaillant en horaires décalés (50 %) sont plus exposés que ceux ayant des horaires classiques (29 %)". Enfin, l'impact des incivilités est plus fort sur les jeunes salariés. Les résultats recueillis sont, à cet égard, frappant : 67 % des 20-34 ans se sont sentis démotivés par rapport à leur travail (contre 59 % des plus de 55 ans) ; 44 % des 20-34 ans ont développé une mauvaise image d'eux-mêmes (contre 29 % des plus de 55 ans), etc.

Un risque à évaluer et à prévenir

Lorsqu'elles sont répétitives, même les plus anodines des incivilités finissent par avoir de graves conséquences sur la santé des salariés et la performance de l'entreprise : "68 % des salariés se déclarent stressés ou anxieux dans un contexte d'incivilités chroniques et 52 % en éprouvent des troubles du sommeil." Un constat qui rappelle combien les incivilités représentent un véritable risque professionnel à prendre en compte par l'entreprise tant lors de la réalisation du document unique que dans la politique globale de prévention des risques. Une obligation de plus ? A l'instar des participants au colloque, nous préférons y voir une opportunité de remédier aux dysfonctionnements qui menacent la santé des salariés et la performance de l'entreprise. ■

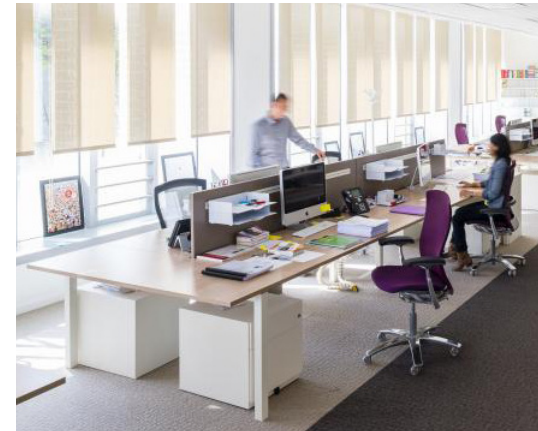
(1) "Incivilités au travail - Quel enjeu de société, quelles réponses des organisations ?" 05/11/15, Assemblée nationale.

Dossier

Quels bureaux pour favoriser le bien-être au travail ?

Les 6 enseignements du baromètre Actineo sur la qualité de vie au bureau

À quelques jours de l'ouverture du salon de l'immobilier d'entreprise de Paris, l'Observatoire Actineo a présenté les résultats de son baromètre 2015 dédié à la qualité de vie au bureau. Ils soulignent combien l'environnement de travail peut contribuer au bien-être et même à la santé des employés. Voici les principaux enseignements de cette vaste enquête réalisée en partenariat avec l'institut CSA.



1. La France résiste aux open space

L'open space, à savoir un espace collectif ouvert d'au moins 4 personnes ne perçoit pas en France : seuls 18 % des actifs déclarent travailler dans ce type d'espace, dont 11 % dans un bureau de 4 à 9 personnes", relate Actineo. Aujourd'hui, en France, 73 % des actifs travaillent en bureau fermé, qu'ils soient seuls ou à plusieurs. Ils sont 39 % à travailler en bureau collectif dont 33 % en bureau de 2 à 4 personnes. Le bureau individuel résiste aussi : 34 % des salariés en disposent encore. Fait significatif : même au sein des entreprises de plus de 250 salariés, seuls 6 % des actifs travaillent en open space de plus de 20 personnes. Pour Actineo, "le bureau fermé collectif reste donc solidement ancré dans notre pays, sans doute parce qu'il s'adapte bien à la manière de travailler des actifs français : 57 % déclarent en effet travailler en équipe, en 2015."

2. La qualité de vie au travail jugée primordiale

Malgré la crise, la qualité de vie au travail reste un critère primordial pour 41 % des actifs français, derrière l'intérêt du travail (51 %) mais devant la rémunération (34 %). Comme dans les précédentes éditions du Baromètre Actineo, "les trois critères constituant le socle de la qualité de vie au travail sont : les relations avec les collègues (pour 71 % des actifs), l'espace de travail (pour 38 %) et la qualité de l'aménagement du bureau (pour 20 %)". Les actifs considèrent aussi l'absence de bruit comme un facteur important de qualité de vie au travail. Mais seuls 29 % affirment en bénéficier.

3. L'espace de travail, facteur de santé et de performance

L'aménagement des bureaux et des locaux de l'entreprise est quasi unanimement cité par les travailleurs comme facteur de bien-être (94 %), d'efficacité (92 %) et de motivation (88 %). "En matière d'efficacité, l'espace de travail, tel qu'il est proposé aujourd'hui, s'adapte aux besoins et aux situations des collaborateurs : 77 % des actifs déclarent que leur espace de travail leur permet de travailler individuellement, 71 % de se concentrer, 67 % de se réunir." Plus encore, l'espace de travail a un fort impact sur la mobilisation dans le travail individuel (92 %), mais aussi sur l'implication dans le travail d'équipe (87 %), sur l'engagement dans l'entreprise (85 %) et sur la fierté de travailler dans l'entreprise (81 %). Quelque 87 % des actifs estiment aussi que l'aménagement de l'espace de travail a un impact sur leur santé physique.

4. L'exigence croissante en matière de santé

Une courte majorité d'actifs (61 %) considère que l'entreprise accorde assez d'importance à l'aménagement de l'espace de travail, 35 % estimant le contraire. Selon l'enquête menée par le CSA, "ce sont les sujets liés à la santé au travail, en relation avec des équipements informatiques et électroniques, qui génèrent le plus d'insatisfaction". Ainsi, 51 % des actifs pensent que leur entreprise n'accorde pas assez d'importance à la présence d'ondes électromagnétiques, 47 % à la durée quotidienne du travail sur écran, 40 % au niveau sonore de leur espace de travail, ou encore 38 % à l'ergonomie du siège de bureau.

5. Montée de l'exaspération à l'égard des nuisances

En 2011, 34 % des actifs déclaraient être souvent perturbés dans leur travail par des nuisances sonores dues à des personnes contre 57 % aujourd'hui ! En outre, 51 % se disent gênés par des problèmes de température ou de climatisation, contre 33 % en 2011. Viennent ensuite, à un moindre degré, "un ensemble d'insatisfactions concernant le poste de travail et ses équipements : nuisances sonores dues aux appareils (41 %), problèmes de place pour le rangement ou sur son bureau (39 %), problèmes de confort de siège de bureau (36 %), ou d'éclairage (31 %)".

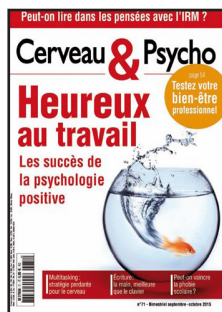
6. Le télétravail plébiscité

En moyenne, les actifs français déclarent un temps de trajet quotidien d'une heure entre leur domicile et leur lieu de travail. Dans ce contexte, "26 % d'entre eux souhaiteraient favoriser les nouveaux modes de travail (nomadisme, télétravail)". Rares sont toutefois ceux qui en bénéficient déjà : seuls 25 % des actifs français pratiquent le télétravail. Un chiffre qui peut étonner au regard de l'appétence qu'il suscite : "76 % des actifs estiment, en effet, que c'est un mode d'organisation favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, avec une proportion encore plus élevée chez les membres des RH (83 %), les cadres (81 %) et ceux qui ont un temps de trajet moyen de 30 à 40 minutes (80 %)". ■

Pour aller plus loin : "Quelle vie au bureau en 2015", Baromètre Actineo/CSA 2015, rendu public le 5 novembre 2015, librement consultable sur www.actineo.fr.

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.



Heureux au travail

Cerveau & Psycho n° 71, septembre-octobre 2015

"Le travail peut épanouir. Il peut donner un sens à une partie

de notre vie, et nous renvoyer une image positive de nous-mêmes", affirme la dernière livraison du magazine Cerveau & Psycho. Mais pour les experts consultés, tout dépend du mode de management et d'organisation choisi par les entreprises. Parmi les sources du bonheur professionnel, ils soulignent le rôle joué par l'autonomie laissée aux salariés. Christophe André, psychiatre à l'hôpital Saint-Anne relate ainsi une enquête réalisée par l'université de Londres au sujet des programmes "d'action participative" expérimentés par l'administration britannique. L'expérience se déroule en deux temps. D'abord, "les employés d'une grande administration sont réunis dans des comités expérimentaux où ils peuvent prendre la parole pour soumettre spontanément de nouvelles procédures dans leur travail. [...] L'employé en retire un sentiment d'autonomie et de contrôle sur ses propres actions et résultats". Puis, les chercheurs mesurent le bien-être des employés, l'absentéisme ou l'épuisement professionnel. Or, "il s'avère que la fréquence des arrêts maladie diminue de moitié et que le bien-être augmente en flèche, ce qui prouve que contrôler en partie l'organisation de son travail (et non se le faire systématiquement imposer de l'extérieur) constitue un facteur important de bien-être." Des résultats qui démontrent combien la sécurité et la santé au travail représentent des sujets cruciaux pour le management. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

La ressource du mois :

Panneaux de signalisation de santé et de sécurité au travail

Une brochure de l'INRS permet de s'assurer qu'ils sont bien connus de tous.

Tous les lieux de travail disposent nécessairement de panneaux de signalisation relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Plus de 70 panneaux

En effet, comme le précise l'INRS, "la signalisation de santé et de sécurité est mise en œuvre toutes les fois que sur un lieu de travail un risque ne peut pas être évité ou prévenu par l'existence d'une protection collective ou par l'organisation du travail, sans préjudice des obligations de signalisation en matière d'évacuation, de premiers secours, de lutte contre l'incendie, de substances et préparations dangereuses et de certains équipements spécifiques". En tout, cela fait quand même plus de 70 panneaux destinés à faire passer un message aux travailleurs et aux visiteurs présents dans l'entreprise. "La signalisation vise aussi bien à avertir d'une obligation, d'une interdiction ou d'un risque de danger qu'à permettre d'identifier le matériel et l'équipement de lutte contre l'incendie, les issues de secours, les équipements et les lieux de sauvetage et de secours."



Interdiction de toucher



Signalisation de risque ou de danger



Matières inflammables ou haute température (1)



Évaluation des risques et formation des travailleurs

C'est à l'employeur de déterminer la signalisation de santé et de sécurité à installer en fonction des risques évalués dans l'entreprise. A cette fin, il doit consulter le CHSCT ou à défaut les délégués du personnel, sans oublier bien sûr de s'appuyer sur les informations contenues dans le document unique d'évaluation des risques (DUER). Mais l'obligation de l'employeur concerne aussi la formation des salariés. En effet, rien ne sert d'aposer des panneaux s'ils ne sont pas compris des personnes concernées ! À cette fin, la brochure proposée par l'INRS se révèle un précieux support de formation. ■

Pour aller plus loin :

Le brochure de l'INRS sur "la signalisation de santé et de sécurité au travail" peut être commandée en ligne sur www.inrs.fr.

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :

www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'Altersécurité :

www.altersecurite.org